



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
22 décembre 2000
Français
Original: anglais

Première session ordinaire de 2001

29 janvier-6 février 2001, New York

Point 3 de l'ordre du jour

Cadres de coopération avec les pays et questions connexes

**Deuxième cadre de coopération avec le Cambodge
(2001-2005)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Situation sur le plan du développement : développement humain durable	1-21	2
A. Objectifs et priorités en matière de développement	1-7	2
B. Problèmes actuels et défis à relever	8-21	3
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée	22-36	7
III. Objectifs, domaines d'activité du programme et résultats escomptés	37-55	10
A. Renforcement des administrations	41-45	12
B. Élimination et suivi de la pauvreté	46-49	14
C. Gestion des ressources naturelles	50-53	16
D. Promotion de la femme	54-55	17
IV. Dispositions prises en matière de gestion	56-62	18
A. Gestion du programme	56-57	18
B. Liens avec les programmes multinationaux	58	18
C. Stratégie et objectifs en matière de mobilisation des ressources	59-62	19
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour le Cambodge (2001-2005)		20

I. Situation sur le plan du développement : développement humain durable

A. Objectifs et priorités en matière de développement

1. Depuis 1993, le Cambodge, sous l'autorité du Gouvernement royal, a fait des progrès considérables sur la voie de la stabilité politique et économique. En 1998, des élections nationales ont abouti à la formation d'un gouvernement de coalition et à l'intégration des Khmers rouges aux forces armées du Gouvernement royal. Le Cambodge connaît enfin la paix sur un territoire unifié et sous l'autorité d'un seul et même gouvernement. Le pays est de nouveau représenté à l'Assemblée générale des Nations Unies, où il a retrouvé son siège, et, en 1999, il est devenu membre à part entière de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ces progrès sont spectaculaires si l'on songe aux souffrances que le pays et le peuple cambodgiens ont enduré au cours du dernier quart de siècle.

2. L'objectif général de l'effort de développement du Gouvernement royal du Cambodge est la réduction de la pauvreté. Lors de l'atelier national organisé le 18 mai 2000 pour lancer les préparatifs du deuxième plan de développement socio-économique (2001-2005), le Premier Ministre a déclaré que les grands axes de la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté seraient les suivants : a) croissance économique durable; b) répartition équitable des fruits de la croissance économique entre toutes les catégories socioéconomiques, entre les zones urbaines et les zones rurales et entre les hommes et les femmes; c) exploitation rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles.

3. Après le rétablissement de la stabilité politique en 1998, le Gouvernement a adopté un plan de réformes dans le cadre du programme qu'il s'est fixé pour le deuxième mandat (1998-2003). Ce plan de réformes a été approuvé par l'Assemblée nationale en novembre 1998. La mise en oeuvre des réformes reposera sur plusieurs principes clefs : obligation de rendre compte, viabilité, transparence et participation. Plus précisément, au cours des trois prochaines années, le Gouvernement s'efforcera en priorité de consolider les réformes économiques en mettant l'accent sur des questions économiques et politiques fondamentales, à savoir : le budget et la mobilisation des ressources; la rationalisation des dépenses; la réforme de l'administration; la démobilisation militaire; l'amélioration de la gestion des forêts. Un projet de plan d'action sur la gouvernance a été établi dans le but d'améliorer l'administration des affaires publiques dans des secteurs clefs comme le système juridique et l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption et les finances publiques.

4. La communauté internationale a donné son aval à la stratégie de réformes nationales proposée par le Gouvernement. La stratégie d'aide-pays de la Banque mondiale a par la suite été approuvée. Par ailleurs, les relations entre le Cambodge et le Fonds monétaire international (FMI) ont été normalisées, et le FMI a de nouveau une représentation à Phnom Penh depuis octobre 1999. Un programme triennal (1999-2002) représentant un montant total de 81,6 millions de dollars a été approuvé dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance. Une stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté a été présentée aux organes directeurs de la Banque mondiale et du FMI fin 2000 et la stratégie d'activités nationales de la Banque asiatique de développement a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque.

5. Un nouveau modèle de partenariat pour la coopération au développement a été présenté à la communauté des donateurs lors de la réunion du Groupe consultatif, en mai 2000. Le Gouvernement est plus que jamais déterminé à jouer un rôle de dirigeant dans l'application du programme de développement et à faire en sorte que ce programme demeure une initiative nationale. Lorsqu'il établira des partenariats, qui devront être mutuellement bénéfiques, le Gouvernement se fondera sur les directives et les critères définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des organismes donateurs concernant le partenariat et les activités de développement des capacités. Il se référera aussi aux principes visant à renforcer les partenariats pour le développement et à simplifier et harmoniser les procédures suivies par les donateurs, sur lesquelles se sont mis d'accord tous les organismes et pays donateurs lors de la conférence organisée par le CAD à l'OCDE en 1999.

6. L'équipe de pays des Nations Unies a défini, au moyen du bilan commun de pays pour le Cambodge, les domaines sur lesquels le système des Nations Unies se propose de faire porter plus particulièrement ses efforts au cours de la prochaine période de programmation. Le bilan de pays met en évidence les problèmes critiques auxquels est confronté le pays, en particulier dans les domaines abordés par les grandes conférences mondiales de l'ONU. Le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Cambodge, qui couvre la période 2000-2005, a été mis au point en juin 2000. Il servira de référence à des programmes précis qui seront réalisés par les organismes des Nations Unies chargés des questions de développement et a été établi compte tenu de leurs objectifs d'ensemble et de leurs domaines d'activités. Il est à noter que les périodes de programmation du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) ont été harmonisées pour la période 2001-2005, ce qui fait que tous les programmes de ces organismes démarreront en 2001.

7. Le deuxième Cadre de coopération de pays a été établi à l'issue de consultations étroites avec le Gouvernement royal et ses principaux partenaires-organismes du système des Nations Unies et donateurs. Il tient compte des principales recommandations qui ont été formulées lors de l'examen du premier cadre de coopération de pays, effectué en novembre 1999. Les objectifs du cadre de coopération sont conformes aux exigences formulées en matière de développement économique par le Gouvernement lors de la réunion de mai 2000 du Groupe consultatif de Paris, ainsi qu'aux objectifs d'ensemble du prochain plan de développement socioéconomique du Gouvernement et aux objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

B. Problèmes actuels et défis à relever

8. À l'aube du nouveau millénaire, le Cambodge est confronté à une lourde tâche : instaurer un climat de bonne gestion des affaires publiques afin de consolider la paix, la justice et le processus national de démocratisation. Plus précisément, la réponse aux problèmes qui se posent au pays fera appel à divers éléments, qui consisteront à favoriser la participation et le consensus, à promouvoir des institutions publiques transparentes et comptables de leurs actions, à développer les capacités, à ouvrir de nouvelles perspectives et à réduire l'exclusion sociale et la vulnérabilité. L'analyse qui suit a été établie en grande partie compte tenu des enquêtes

socioéconomiques conduites au Cambodge en 1997 et en 1998-1999, et sur la base du bilan commun de pays, des documents du Groupe consultatif du système des Nations Unies sur la pauvreté et le développement humain, du rapport national sur le développement humain et d'autres études importantes sur la pauvreté réalisées par le Gouvernement et ses partenaires pour le développement.

La pauvreté

9. Lorsqu'on sait que 36 % environ de l'ensemble de la population du Cambodge et 40 % de la population rurale du pays vivent en dessous du seuil de pauvreté et que les Cambodgiens disposent d'un produit national brut par habitant de 280 dollars environ, on comprend que la lutte contre la pauvreté constitue un défi majeur à relever. La pauvreté au Cambodge a de multiples causes, les principales étant la rareté des sources de revenu viables, les difficultés d'accès aux biens productifs comme la terre et le faible rendement de ces biens, la difficulté d'accès au crédit, la faiblesse des infrastructures en zone rurale, etc. En outre, la faiblesse du pouvoir d'achat, les difficultés d'accès et les conditions climatiques nuisent à la sécurité alimentaire. Le grand nombre de mines et de munitions non explosées dispersées à travers le Cambodge constitue aussi un obstacle considérable à la sécurité alimentaire et à la réintégration économique des populations qui retournent dans leur région ou qui sont sans terre.

10. Le pays a surtout souffert de la perte de capital humain qu'il a subie à la suite de la tragédie qu'il a connue sous l'emprise des Khmers rouges et de l'exode massif de Cambodgiens instruits qui s'en est suivie. D'après une étude récente financée par le PNUD et réalisée par le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 37 % seulement de la population adulte du Cambodge est alphabétisée à un niveau fonctionnel. En outre, 10 % seulement de la population exerce un métier qualifié. Ces facteurs pèsent considérablement sur la productivité de la main-d'oeuvre. À cela il faut ajouter qu'à raison d'une moyenne de 4,2 enfants par femme et compte tenu du fait que 40,8 % de la population a moins de 15 ans, les pressions sur le marché du travail sont considérables alors même que les débouchés sont très largement insuffisants. La pauvreté au Cambodge est également liée au coût des services de base de qualité, notamment de l'enseignement, des services de santé et de l'eau propre, et au fait que peu de gens y aient accès, chez les pauvres en particulier.

11. À mesure que le Cambodge progresse sur l'échelle du développement économique, de nouveaux problèmes se posent au pays. En raison de l'isolement des décideurs, la population pauvre ne participe pas activement aux activités qui intéressent la collectivité, le rapport est parfois lointain entre la politique fixée par le Gouvernement et son exécution, et la population entre en conflit avec les autorités locales (notamment au sujet des terres).

12. Lorsqu'on songe à son passé de souffrances et de dévastation, on comprend que le Cambodge ait l'un des indices de développement humain les plus bas d'Asie : d'après le rapport de 1999 sur le développement humain, le Cambodge se classe sur ce plan au 137^e rang sur 174 pays. Le Cambodge accuse aussi un retard sur le plan de la condition féminine et des mesures en faveur de l'émancipation des femmes. Le fossé est énorme entre les riches et les pauvres et 36 % des Cambodgiens, sur une population totale de 11,4 millions d'habitants, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les zones rurales regroupent près de 90 % des pauvres mais la croissance de

la population urbaine pourrait entraîner une augmentation du nombre de pauvres dans les villes. Le nombre élevé de personnes atteintes du sida ou infectées par le VIH hypothèque le développement et l'aggravation du phénomène entraînera une dégradation de la situation sur le plan du développement humain.

13. Le Gouvernement ne sous-estime nullement l'importance de la lutte contre la pauvreté. Le plan de développement socioéconomique pour 1996-2000 avait pour objectif la réduction de la pauvreté dans la perspective de son éradication et le progrès économique et une réduction rapide de la pauvreté figurent en tête du programme du Gouvernement royal, publié en novembre 1998, pour la période 1998-2003. Cependant, le Cambodge n'est toujours pas doté d'une stratégie nationale globale de lutte contre la pauvreté. Plusieurs initiatives ont été prises pour combler cette lacune, dans le cadre de l'élaboration du deuxième plan quinquennal de développement socioéconomique (2001-2005), du document de stratégie intérimaire sur la réduction de la pauvreté et du document de stratégie lui-même, autant d'éléments qui devraient servir de base à la stratégie nationale du Gouvernement.

14. Pour lutter contre la pauvreté et accélérer sa croissance économique, le Cambodge est devenu membre de la zone de libre-échange des pays de l'ANASE (AFTA), en 1999. L'adhésion à l'AFTA pourrait être un pas important vers le développement. Elle ouvrira au Cambodge de nouveaux marchés et obligera ses entreprises, en les exposant à une concurrence accrue, à accroître leur productivité. Cette décision permettra aussi d'attirer les investissements directs étrangers et d'accélérer l'acquisition de compétences en gestion et en informatique. Le Cambodge a par ailleurs entamé des négociations pour adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le commerce n'est toutefois pas une panacée. Il faut pousser plus loin les réformes internes afin que la croissance profite aux pauvres. Il faut aussi créer un environnement favorable au développement des entreprises et soutenir les entreprises nationales pour qu'elles puissent profiter des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. Si le pays ne se dote pas des capacités voulues en matière d'élaboration et d'application des politiques, les effets positifs du nouveau régime des échanges seront anéantis et il pourrait en résulter une augmentation des inégalités sociales.

Gouvernance, paix et justice

15. Le passage d'une économie centralisée à une économie de marché représente pour le pays une difficulté supplémentaire à surmonter. À l'exception des années 1997 et 1998, c'est-à-dire de la période qui a suivi la crise financière en Asie et au cours de laquelle le Cambodge a connu des problèmes politiques, la croissance économique a été constante depuis 1993. Pour atteindre ses objectifs en matière de développement socioéconomique, le Gouvernement compte favoriser le développement d'un secteur privé qui serait le moteur essentiel de la croissance et promouvoir le développement social en offrant à tous les citoyens des services publics efficaces. La redéfinition du rôle de l'État et des autres agents (secteur privé, société civile, etc.) dans une économie de marché occupe donc une place centrale dans la réforme de l'administration publique. Il s'agit de susciter un nouveau partenariat entre le secteur public et les autres agents et de jeter les bases d'une participation active et réelle dans tous les domaines de la vie publique (économie, politique et administration). Le Gouvernement a l'intention en particulier d'organiser l'élection de conseils des communes, qui seraient habilités à encaisser des recettes, à obtenir des financements et à gérer le développement local.

16. Le non-respect du droit et la faiblesse de la justice contribuent à créer un climat d'impunité, de corruption et de mépris des droits de l'homme. Le Gouvernement est bien conscient de la nécessité d'imposer l'état de droit, d'améliorer la gestion des affaires publiques et de favoriser l'instauration d'une démocratie véritablement participative où les droits de l'homme occuperaient la place qui leur revient.

17. On assiste au Cambodge à la naissance d'une société civile dynamique au sein de laquelle sont représentés divers segments de la population qui n'hésitent pas à défendre leurs droits. Malheureusement, après des années de répression et de terreur, le tissu social demeure affaibli et la méfiance prévaut encore à tous les niveaux. Le Gouvernement reconnaît qu'après des dizaines d'années de conflit, l'une de ses principales tâches sera de reconstruire la nation et de consolider les acquis du processus de réconciliation nationale entamé depuis quelques années.

Environnement

18. La dégradation de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles dans des conditions non viables demeurent de graves sujets de préoccupation au Cambodge. La question fondamentale qui se pose est celle de savoir comment exploiter les ressources naturelles de façon à la fois rationnelle et équitable, au profit des communautés locales et de l'économie nationale, tout en préservant l'intégrité des ressources et la flore et la faune locales. La réalisation d'un équilibre durable entre développement et protection de l'environnement exige un effort concerté et constant de la part des pouvoirs publics, avec l'appui des partenaires pour le développement. En légalisant des activités qui sont actuellement illicites, le Gouvernement peut tirer d'abondantes ressources naturelles du pays, légalement et d'une manière qui soit conforme à l'objectif du développement durable, des ressources qui, à leur tour, serviront à financer de grandes réformes.

19. Au début de 1998, le Gouvernement a adopté un plan d'action national pour l'environnement, dont l'objectif est d'améliorer la gestion de l'environnement. Il est admis dans le plan que les lacunes de la réglementation en matière de protection de l'environnement, les carences des institutions et une volonté politique insuffisante, concourent aux problèmes constatés en matière de gestion de l'environnement.

Condition féminine

20. Au Cambodge, les femmes représentent 53 % de la population active et 25 % des ménages ont à leur tête une femme. Or, ces dernières se heurtent à des difficultés dans tous les domaines de l'existence. Elles sont très largement sous-représentées dans les organes de prise de décisions au niveau national et ne constituent que 10 % des élus au niveau des provinces et des villages. Deux ministres seulement et quatre secrétaires d'État sont des femmes, sur un total de 25 et 50 respectivement. Seules 10 femmes siègent à l'Assemblée nationale, qui compte 122 membres. Les femmes continuent de se heurter à une discrimination tenace sur le marché du travail, où elles gagnent 30 à 40 % de moins que les hommes. Le taux d'alphabétisme parmi les hommes est supérieur de 40 % à celui des femmes et on compte moitié plus de garçons que de filles dans les écoles parmi les jeunes de 15 ans et près de trois fois plus de garçons que de filles dans la classe d'âge des 18 ans. Enfin, la mortalité maternelle au Cambodge est l'une des plus élevée d'Asie.

21. Depuis quelques années, la prostitution et le trafic de femmes et d'enfants ont pris des dimensions alarmantes. On sait que le trafic frontalier et l'émigration clan-

destine vers la Thaïlande sont de grande ampleur, même si on ne dispose d'aucune statistique à ce sujet. La pauvreté, l'instabilité sociale, une infrastructure juridique insuffisante et des services de maintien de l'ordre inefficaces se conjuguent pour favoriser un développement rapide de l'industrie de la prostitution.

II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée

22. Comme indiqué dans le rapport sur l'examen à mi-parcours du premier cadre de coopération (1997-2000), le PNUD a facilité le retour de la stabilité dans le pays. L'appui qu'il a fourni a été conforme aux objectifs de développement du pays. Le premier cadre de coopération a mis l'accent sur les domaines suivants : a) création d'un environnement propice au développement humain durable; b) élimination de la pauvreté et modes de subsistance viables; c) environnement; d) égalité entre les sexes et promotion de la femme; et e) situations particulières en matière de développement.

23. Selon les recommandations figurant dans le rapport d'examen de pays de 2000, le deuxième cadre de coopération devrait être axé sur : a) un appui, au niveau national, aux efforts visant à améliorer la gouvernance et la gestion du développement (y compris la réforme de l'administration publique et la coordination de l'aide); et b) la poursuite du renforcement des capacités aux fins du développement participatif et de la lutte contre la pauvreté au niveau local. Le nombre de projets devrait être réduit et les activités relevant du même domaine d'intervention devraient être regroupées au sein d'un seul programme. On trouvera dans les paragraphes ci-après un récapitulatif des principaux résultats et enseignements tirés de la coopération passée.

Création d'un environnement propice au développement humain durable

24. *Dialogue national et analyse des politiques.* La coopération du PNUD a surtout porté sur la sensibilisation du public aux questions de développement humain durable et sur la création de capacités d'analyse en la matière. Cette action a favorisé l'instauration d'un débat, tant au sein du Gouvernement qu'entre le Gouvernement et la société civile, sur les importants problèmes liés à la pauvreté. Toutefois, des efforts concertés seront nécessaires pendant longtemps encore pour que les capacités nationales soient mises en place et que le Gouvernement soit en mesure de formuler des politiques et stratégies de développement humain durable et de suivre leur application, avec la participation de la société civile et du secteur privé.

25. *Capacité des institutions en matière électorale.* On ne soulignera jamais assez à quel point les élections peuvent aider tous les groupes de population à se réinsérer dans la société cambodgienne et à reprendre le contrôle de leur destinée grâce à des décisions qui influent sur leur vie quotidienne. À cet égard, au moment où le Cambodge s'oriente vers des formes de gouvernement plus décentralisées, il faut, pour renforcer encore le processus de démocratisation, appuyer l'adoption d'un cadre juridique concernant l'élection des conseils communaux et mieux définir le rôle de ces entités décentralisées.

26. *Réforme des structures judiciaires, respect des droits de l'homme et tolérance.* En raison des bouleversements politiques qui se sont produits récemment au Cam-

bodge et de la destruction de son système judiciaire, le respect de la règle de droit est peut-être le problème de gouvernance le plus important qui se pose dans le pays. La tâche est immense, et le bilan des efforts financés par le PNUD dans ce domaine est mitigé. L'action du PNUD, qui visait notamment à renforcer les capacités de l'Assemblée nationale et de la Commission des droits de l'homme, n'a pas produit les résultats escomptés, faute d'un engagement suffisant des pouvoirs publics. En outre, on a constaté que, pour que les lois votées par l'Assemblée nationale soient de meilleure qualité, il fallait veiller à ce que les questions faisant l'objet desdites lois soient mieux comprises et élargir le débat sur ces questions au lieu de mettre l'accent sur les techniques de rédaction des lois.

27. *Promotion d'une fonction publique efficace.* Il est essentiel, pour l'avenir du Cambodge, d'améliorer le secteur public et de renforcer les compétences des fonctionnaires. L'appui du PNUD à la réforme de l'administration publique n'a pas produit les résultats escomptés. Parmi les raisons de cet échec, on peut citer l'instabilité politique antérieure, l'absence de consensus, au niveau politique, quant à la portée et aux objectifs de la réforme, et le fait que, compte tenu de la capacité d'absorption du Gouvernement à l'époque, les objectifs du projet étaient trop ambitieux. On se rend compte maintenant que la transformation des structures gouvernementales en une administration publique transparente et efficace ne peut être envisagée que dans une perspective à long terme. Le Gouvernement a chargé le PNUD de jouer le rôle de chef de file parmi les donateurs qui sont prêts à financer la mise en oeuvre d'une stratégie révisée de réforme de l'administration publique. Les perspectives de coopération multilatérale et bilatérale dans ce domaine sont prometteuses.

Élimination de la pauvreté et modes de subsistance viables

28. *Appui aux activités de suivi de la pauvreté humaine et de la pauvreté monétaire.* Le PNUD s'est employé à renforcer la capacité du Gouvernement en matière de collecte, de rassemblement, de suivi et d'analyse des données sur la pauvreté. Le Gouvernement, les organisations non gouvernementales et les donateurs apprécient au plus haut point la publication de documents statistiques et analytiques clefs concernant l'évolution de la pauvreté, car de tels documents facilitent la concertation, viennent étayer le processus de prise de décisions et permettent des comparaisons dans le temps. Toutefois, des efforts supplémentaires doivent être consentis dans ce domaine, de façon que les résultats du suivi et de l'analyse des données sur la pauvreté soient effectivement pris en compte dans le processus de prise de décisions au niveau national, en particulier dans le contexte de la préparation du deuxième plan quinquennal de développement économique et social et du document stratégique sur la lutte contre la pauvreté.

29. *Promotion de la participation de la population (y compris des femmes) à la planification du développement et aux autres processus de prise de décisions, renforcement des capacités des autorités locales et appui à la mobilisation de la population aux niveaux local et national.* Le Gouvernement cambodgien considère l'appui du PNUD au processus décentralisé et participatif de planification, de financement et de gestion du développement rural (Programme de relèvement et de relance régional au Cambodge, CARERE) comme un programme pilote qui peut servir de modèle de décentralisation et de gouvernance au niveau local. Ce programme a en effet contribué à promouvoir la cohésion sociale et le progrès socio-économique aux niveaux provincial et local, et a eu une incidence positive sur l'action des pou-

voirs publics dans le contexte plus général de la décentralisation. Un tel bilan montre bien que le développement participatif et décentralisé contribue effectivement au progrès et à la réduction de la pauvreté au niveau local. Toutefois, son incidence sur l'action des pouvoirs publics au niveau national dépend du degré de développement des capacités institutionnelles. Il faut en outre souligner l'intérêt que présente l'adoption d'une approche fondée sur des projets pilotes, dans la mesure où elle permet de tester différents modèles de développement.

30. *Promotion de l'accès des pauvres et des femmes à des services de microfinancement.* L'appui du PNUD à l'Association des organismes cambodgiens de développement économique local (ACLEDA) est un exemple réussi de l'action du PNUD au Cambodge. À l'heure actuelle, l'ACLEDA est de loin le plus important fournisseur de microcrédit et de crédit aux petites entreprises au Cambodge. En particulier, on estime que les systèmes et méthodes de gestion des microcrédits, qui sont d'un bon rapport coût-efficacité, constituent des pratiques de développement optimales.

31. *Appui à l'auto-organisation des pauvres des zones urbaines.* Le PNUD a fait porter ses efforts sur la création d'une structure de concertation efficace entre la municipalité de Phnom Penh, les communautés urbaines pauvres et des organisations non gouvernementales. Pour ancrer plus solidement cette initiative novatrice, et renforcer ainsi le cadre institutionnel nécessaire pour recevoir l'appui des donateurs, une stratégie globale de lutte contre la pauvreté urbaine est indispensable.

Environnement

32. Le PNUD s'est employé à sensibiliser davantage le pays aux changements climatiques et à la biodiversité, et à créer une capacité de gestion durable des forêts. Ces interventions ont contribué à améliorer la concertation et à mieux sensibiliser le public aux questions de conservation et de gestion durable des ressources. Le principal enseignement que l'on peut tirer est qu'il faut promouvoir la collaboration et la concertation interministérielles de façon que la gestion des ressources du pays soit mieux coordonnée et que des concepts écologiques tels que la gestion des zones protégées, la biodiversité et les changements climatiques soient mieux connus.

Égalité entre les sexes et promotion de la femme

33. Au Cambodge, le PNUD a joué un rôle actif et fait campagne en faveur de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau des communautés. Le PNUD, considérant que cette question touchait à tous les aspects du développement, en a tenu compte dans pratiquement tous ses projets. Le PNUD a fourni un appui important à CARRERE et aux projets ayant trait à la gouvernance, à la démocratie, aux droits de l'homme, à la pauvreté urbaine et au microcrédit, ainsi qu'à la lutte contre le VIH/sida. La participation du PNUD à la promotion de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, tant au niveau de l'élaboration des politiques qu'au niveau des communautés, a produit de bons résultats. À cet égard, il est essentiel de poursuivre les efforts qui visent à créer une capacité nationale dans ce domaine à tous les niveaux du processus de développement.

Situations particulières en matière de développement

34. L'appui du PNUD a consisté en un programme de coopération technique avec le Centre cambodgien de déminage. L'ampleur de la tâche qui reste à accomplir, qu'il s'agisse de déminage, de sensibilisation aux dangers des mines ou d'activités connexes, est telle qu'il faudra parvenir à mobiliser, et pour longtemps, tous ceux qui sont concernés. Le pays aura encore besoin d'une coopération technique dans ce domaine pendant de longues années. Le PNUD devra modifier progressivement sa coopération actuelle, qui consiste à détacher des conseillers techniques expatriés, en fournissant des services consultatifs plus ciblés aux responsables cambodgiens en vue de les aider à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs systèmes.

Gestion des programmes

35. Il a été procédé à une évaluation systématique des activités menées au titre de tous les programmes et projets, afin d'en tirer des enseignements et de définir des orientations stratégiques pour les améliorer. Les partenaires de développement ont été invités à participer aux exercices d'évaluation et de formulation menés par le Gouvernement et le PNUD. Cette participation a débouché sur des résultats positifs, tels que l'établissement de partenariats et de mécanismes de collaboration avec des organismes partenaires de l'Organisation des Nations Unies et autres organismes (par exemple : financement parallèle du programme intitulé « Construire ensemble : pour une égalité des sexes » par la Banque asiatique de développement; appui financier de l'Australie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Fonds d'affectation spéciale pour la surveillance des délits forestiers; et appui du Département du développement international du Royaume-Uni au programme d'aide à la stratégie de lutte contre la pauvreté urbaine de la municipalité de Phnom Penh).

36. Le PNUD doit mieux cibler ses interventions, afin d'utiliser au mieux des ressources limitées tout en apportant une contribution significative. Les efforts porteront, de façon croissante, sur l'établissement de partenariats, le bureau de pays étant appelé à jouer un rôle de catalyseur et d'intermédiaire. Conformément aux plans d'action de l'Administrateur, le PNUD s'efforcera de plus en plus d'agir sur les politiques, de renforcer les institutions et de mener d'autres activités en amont, comme mettre en place des réseaux d'information et appuyer les programmes d'autonomisation.

III. Objectifs, domaines d'activité du programme et résultats escomptés

37. Le Cambodge a connu une croissance économique soutenue au cours des 10 dernières années et se trouve enfin en paix. Pour que cette situation puisse se consolider et se maintenir, il faudra qu'il se forge une vision de l'avenir dans laquelle l'ensemble de sa population puisse se reconnaître en déterminant par consensus ses grandes priorités de développement. Les organismes des Nations Unies qui y opèrent estiment qu'il lui faudra essentiellement, pour cela, relever deux grands défis, à savoir promouvoir un développement centré sur la population et atténuer la pauvreté, ce qui suppose qu'il améliore la conduite de ses affaires publiques. Selon le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le meilleur moyen d'y par-

venir serait d'intervenir dans les domaines d'activité complémentaires ci-après : a) conduite des affaires publiques, paix et justice; b) élimination de la pauvreté; c) développement humain; et d) gestion durable des ressources naturelles, ainsi que dans d'autres domaines intersectoriels, notamment les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes, les minorités, les droits des enfants et des jeunes, la participation et la démocratie, la coopération régionale et la réinsertion des soldats démobilisés.

38. Conformément aux objectifs généraux du système des Nations Unies pour la période à l'examen, l'objectif du deuxième CCP (2001-2005) est de créer un environnement ouvert et transparent qui favorise la responsabilisation et la participation au développement national aux niveaux central et local et permette d'atténuer durablement la pauvreté. Il est pleinement conforme aux objectifs du deuxième plan quinquennal de développement socioéconomique du Gouvernement et de l'Agenda pour le développement du Secrétaire général, qui vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre des pauvres dans le monde, ainsi qu'à l'objectif général du PNUD, qui est de fournir un appui en amont aux gouvernements en les conseillant au sujet de leurs politiques pour qu'ils puissent atteindre leurs objectifs de développement.

39. Le PNUD axera ses interventions sur les trois domaines suivants : a) renforcement des administrations (nationales et locales); b) suivi et atténuation de la pauvreté; c) gestion des ressources naturelles. La problématique hommes-femmes sera un thème intersectoriel commun à ces trois domaines. L'analyse et le suivi systématiques de la pauvreté et des indicateurs sociaux dans le cadre du processus de développement national seront au coeur des travaux du PNUD en matière d'orientation des politiques et de développement des institutions, de même que les activités tendant à améliorer la conduite des affaires publiques, le soutien systématique aux processus ouverts et participatifs de formulation des politiques, de fixation des priorités et d'allocation des ressources et activités de suivi seront au coeur de toutes ses interventions en faveur du développement. L'action menée dans le cadre des trois domaines du CCP sera la principale source de renseignement sur la coopération technique du PNUD au Cambodge.

40. La stratégie du deuxième CCP reposera en particulier sur les principes ci-après :

a) La priorité sera accordée aux programmes et projets susceptibles d'avoir le maximum d'impact sur les politiques et institutions les plus à même d'éliminer la pauvreté, d'assurer l'équité entre les sexes et de renforcer le respect des droits de l'homme;

b) Les programmes et projets découleront directement des politiques, promouvoir la mise en oeuvre d'idées novatrices et donneront lieu à l'analyse de stratégies et à des propositions;

c) Tout sera fait pour qu'il y ait un lien manifeste entre les conseils donnés au niveau central et les activités menées sur le terrain;

d) Toutes les interventions appuyées par le PNUD continueront à privilégier le renforcement des capacités afin que les entités nationales pertinentes puissent s'approprier le processus de développement et en prendre la direction. Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur la nécessité de confier l'exécution de toutes les interventions techniques à ces entités;

e) Une attention particulière sera accordée à l'instauration de partenariats stratégiques qui permettent de renforcer l'impact des interventions en faveur du développement et de mobiliser les ressources de coopération technique complémentaires qui font si cruellement défaut;

f) Toutes les interventions du PNUD dans le pays seront axées sur les résultats et viseront à promouvoir l'acquisition et l'échange de connaissances et la diffusion des meilleures pratiques.

On trouvera ci-après la description détaillée des activités prévues dans chacun des trois domaines susmentionnés.

A. Renforcement des administrations

41. Pour aider le Gouvernement à promouvoir une bonne conduite des affaires publiques et à créer un environnement propice à la paix et à un développement équitable, le PNUD axera ses efforts sur les quatre domaines d'activité du programme ci-après :

1. Promotion de l'efficacité et de la responsabilisation dans l'administration publique (aux niveaux central et provincial) pour favoriser la transformation du pays, mieux subvenir aux besoins de la population et dispenser des services plus efficacement

42. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Renforcement de la capacité du Conseil des réformes administratives de planifier, appliquer, coordonner et suivre la réforme de l'administration publique;

b) Large diffusion des informations et mise en place de mécanismes de concertation, notamment de réseaux d'information sur les politiques centrales et locales, de manière à dégager un consensus national sur les priorités en matière de réforme publique et à conseiller le Gouvernement au sujet de ses politiques, notamment celles concernant la représentation des femmes dans le secteur public et leur participation à la vie publique;

c) Adoption des lois et textes réglementaires nécessaires pour assurer la décentralisation des organismes publics, compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre de la stratégie de développement SEILA et du deuxième programme cambodgien de réinstallation et de réinsertion (CAREERE), axé sur la décentralisation;

d) Mise en place du cadre législatif et réglementaire appelé à régir l'élection des conseils communaux et les administrations locales;

e) Amélioration de la concertation entre les administrations centrales et locales afin que les politiques et réformes législatives nationales puissent bénéficier des enseignements tirés des initiatives locales réussies;

f) Renforcement de la décentralisation budgétaire et des processus budgétaires basés sur les priorités et plans budgétaires des provinces et districts (initiative pilote : secteur de la santé);

g) Amélioration de la capacité des institutions locales d'atténuer la pauvreté et d'assurer l'équité entre les sexes en mobilisant, allouant et gérant efficacement les ressources;

h) Renforcement de la capacité des collectivités rurales et urbaines d'exécuter des projets de développement locaux et d'en assurer le suivi;

i) Augmentation de la participation des collectivités urbaines et rurales (notamment des organisations de femmes, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et du secteur privé) à la prise des décisions au niveau local ainsi qu'à la planification et à la budgétisation des interventions prioritaires en faveur du développement.

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement ainsi qu'avec le Groupe de travail des donateurs sur la réforme de l'administration publique, l'Agence allemande de coopération technique, le Ministère néerlandais de la coopération au service du développement, l'Agence suédoise de développement international, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, l'Union européenne, la Banque mondiale, le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

2. Renforcement des capacités des entités parlementaires (Assemblée nationale et Sénat)

43. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Accroissement de l'efficacité du Parlement dans l'exercice de ses fonctions législatives et de supervision afin de renforcer la démocratisation du pays, de promouvoir l'état de droit et de protéger les groupes vulnérables. En particulier, renforcement de la capacité du Sénat et de l'Assemblée nationale de comprendre et d'examiner les projets de loi; de fixer les priorités nationales, de répartir les modiques ressources du pays et de suivre l'exécution des politiques, y compris des processus budgétaires relatifs au secteur de la santé (initiative pilote);

b) Augmentation de la participation de la société civile, en particulier des femmes et des groupes défavorisés, à l'élaboration des lois – en particulier celles concernant les droits fondamentaux et les droits des femmes – et au suivi de leur application.

Des partenariats seront constitués avec le Gouvernement ainsi qu'avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Ministère français des affaires étrangères, le Parlement de certains pays asiatiques, l'Union interparlementaire, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

3. Amélioration de l'administration de la justice et élargissement de l'accès à cette dernière

44. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

Renforcement de l'indépendance du judiciaire et des tribunaux et de leur capacité de faire régner le droit et d'assurer l'équité entre les sexes (programme d'encadrement du corps judiciaire).

Des partenariats seront constitués avec le Gouvernement, l'ACDI, le Ministère français des affaires étrangères, le Ministère néerlandais de la coopération au service du

développement, l'Agence norvégienne de développement international, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

4. Renforcement de la capacité du Gouvernement de coordonner et gérer efficacement l'aide dont il bénéficie

45. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Renforcement du rôle du Gouvernement dans la formulation, l'application et le suivi des documents de politique générale et des programmes d'investissement public;

b) Renforcement des partenariats constitués en vue de coordonner et de gérer efficacement l'aide extérieure ainsi que des modalités et procédures communes d'exécution des programmes et d'échange d'informations.

Des partenariats seront constitués avec le Gouvernement et la communauté des donateurs. Le PNUD fera office de facilitateur.

B. Élimination et suivi de la pauvreté

46. Le succès de la stratégie nationale d'atténuation de la pauvreté (c'est-à-dire notamment du deuxième plan quinquennal de développement socioéconomique et des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté) est fonction d'un système participatif efficace d'analyse et de suivi de la pauvreté et d'une meilleure accessibilité à l'information. À cet égard, et afin d'aider le Gouvernement à promouvoir la croissance et une redistribution équitable des richesses, le PNUD axera ses efforts sur les trois domaines d'activité du programme ci-après.

1. Promotion de stratégies et politiques nationales qui favorisent les pauvres et tiennent compte des sexospécificités

47. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Renforcement de la capacité du Gouvernement de mener des enquêtes socioéconomiques au niveau des ménages et de collecter d'autres données afin qu'il puisse mieux compiler les données générales et les données ventilées par sexe sur la pauvreté et la situation sociale dont il dispose et cibler ses programmes en faveur des pauvres;

b) Renforcement de la capacité du Gouvernement de suivre l'évolution de la situation socioéconomique et d'évaluer l'efficacité de sa stratégie nationale d'atténuation de la pauvreté (notamment de son deuxième plan quinquennal de développement socioéconomique et de ses documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté) ainsi que des initiatives de lutte contre la pauvreté que lui-même et les donateurs financent;

c) Renforcement, aux niveaux national et provincial, de la capacité de s'informer et d'effectuer des recherches sur l'épidémie de VIH/sida, de planifier les mesures multisectorielles et multidimensionnelles à prendre pour enrayer cette dernière et d'en évaluer l'efficacité, afin que les incidences de l'épidémie sur le développement soient mieux comprises et que les autorités concernées puissent mieux y remédier;

d) La stratégie multisectorielle nationale d'atténuation de la pauvreté et la stratégie de lutte contre le VIH/sida sont élaborées et appliquées avec la participation de la population et accordent une attention prioritaire aux pauvres et aux groupes vulnérables, notamment aux femmes;

e) Utilisation d'enquêtes et de méthodes participatives pour planifier, appliquer et suivre les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté;

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement ainsi qu'avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la BaSD, la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales.

f) Il est tenu systématiquement compte des questions relatives au commerce dans le deuxième plan quinquennal de développement socioéconomique et dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, et des réformes et des programmes commerciaux et d'investissement en faveur des pauvres sont formulés et exécutés, l'objectif étant de faire en sorte que le pays – notamment, les pauvres – tire profit de son intégration à l'économie mondiale. Ces activités feront partie intégrante d'une initiative multilatérale, le Cadre intégré d'aide technique commerciale aux pays les moins avancés;

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement ainsi qu'avec le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Banque mondiale.

g) Élaboration d'un plan global de déminage à intégrer dans les plans socioéconomiques nationaux, avec la participation de la population, qui aidera à déterminer les priorités.

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement ainsi qu'avec l'Agence australienne de développement international, l'Union européenne, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Ministère finlandais de la coopération internationale au service du développement, le Ministère français des affaires étrangères, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

2. Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances et rationalisation de l'utilisation de ces dernières pour renforcer l'impact de la lutte contre la pauvreté

48. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Évaluation multisectorielle, à l'échelle nationale, des besoins en technologies de l'information et de la communication, de l'impact potentiel de ces dernières sur le développement national, des possibilités de partenariat qu'il est possible d'envisager les concernant et des problèmes pratiques qu'elles sont susceptibles de résoudre;

b) Accroissement de la capacité nationale d'accéder à des informations commerciales, de s'en servir et d'entamer des négociations commerciales multilatérales en coordination avec d'autres groupements sous-régionaux, afin en particulier de favoriser un commerce équitable qui tienne compte des problèmes des pauvres.

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement, des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.

3. Amélioration des moyens de subsistance des pauvres

49. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Élargissement de l'accès des pauvres et d'autres groupes vulnérables des zones urbaines et rurales, notamment les femmes, à l'emploi, à des biens productifs (notamment la terre) et à des moyens de création durable de revenus;

b) Renforcement de la capacité nationale de planification préalable des catastrophes naturelles et causées par l'homme et de prévoyance.

Des partenariats seront créés avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la BaSD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le FIDA, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le PAM et des organisations non gouvernementales.

C. Gestion des ressources naturelles

50. La dégradation de l'environnement et l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles demeurent un sujet de vive préoccupation au Cambodge. L'appui apporté par le PNUD portera principalement sur les trois domaines ci-après :

1. Promotion d'un cadre politique, juridique et réglementaire national pour un environnement écologiquement durable

51. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

Réforme du cadre juridique en vue de renforcer les capacités aux niveaux provincial et local et, partant, d'assurer un accès plus équitable aux ressources naturelles (forêts et pêcheries) et une meilleure intégration de la gestion des ressources naturelles dans les programmes de développement local. (L'accent sera mis sur les liens avec d'autres initiatives de décentralisation en cours telles que les programmes CARERE et SEILA.)

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement, l'Agence danoise de développement international (DANIDA), le Ministère britannique du développement international, la Banque asiatique de développement (BaSD), la FAO, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Commission du Mékong, la Banque mondiale et les ONG.

2. Renforcement du suivi et de l'évaluation de la viabilité de l'environnement

52. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

Amélioration des capacités nationales de suivi et d'établissement de rapports concernant les activités illégales d'abattage d'arbres et de chasse aux espèces sauvages dans les forêts faisant ou non l'objet de concessions, ainsi que dans les parcs nationaux et les zones protégées.

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement, DANIDA, le Ministère britannique du développement international, la BaSD, la Banque mondiale, Global Witness, la FAO et les ONG.

3. Renforcement des capacités nationales pour ce qui est de la participation aux conventions, cadres réglementaires et mécanismes de financement mondiaux en faveur d'un développement écologique durable

53. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

Amélioration des capacités nationales de respect des engagements pris dans le cadre des conventions mondiales sur l'environnement (stratégie et plans d'action nationaux, programme d'information national concernant la diversité biologique et le changement climatique) et nomination d'un site naturel du patrimoine mondial (chaîne des Cardamomes).

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement, la Banque asiatique de développement, la FAO, le FEM, la Commission du Mékong et l'UNESCO.

D. Promotion de la femme

54. Le Plan d'action adopté à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 et auquel la récente conférence organisée à New York pour examiner la suite qui y a été donnée au cours des cinq années écoulées depuis lors a de nouveau apporté son soutien indique clairement qu'il convient de créer un mécanisme national de promotion de la femme. Le Gouvernement, qui est signataire du Plan d'action, a récemment réaffirmé son engagement à cet égard. Le PNUD a aidé le Gouvernement à atteindre cet objectif en lui accordant un appui pour l'élaboration d'une stratégie politique de promotion de la femme. Au cours du deuxième cadre de coopération, le PNUD fera porter principalement ses efforts sur la promotion de l'égalité entre les sexes en tant que question intersectorielle dans le processus de prise de décisions à tous les niveaux (de l'administration centrale, des provinces et des districts). Le PNUD axera en outre ses efforts sur le domaine suivant :

Renforcement des activités de plaidoyer et de constitution de réseaux et des partenariats favorisant l'égalité entre les sexes

55. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

a) Renforcement des capacités de plaidoyer du Ministère de la condition féminine et des anciens combattants;

b) Renforcement des capacités d'intégration des femmes aux niveaux de l'administration centrale et des provinces.

Des partenariats seront créés avec le Gouvernement, l'Agence allemande de coopération technique, le Ministère néerlandais de la coopération en faveur du développement, la BASD, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le FNUAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

IV. Dispositions prises en matière de gestion

A. Gestion du programme

56. Dans le cadre du nouveau paradigme de partenariat du Gouvernement, le PNUD fera porter tous ses efforts sur le renforcement de la participation de l'État à

la mise au point de l'agenda pour le développement et de son rôle essentiel dans le processus de développement. Plus concrètement, le PNUD fournira une assistance technique au Gouvernement lui permettant de renforcer ses capacités de coordination et de gestion de l'aide extérieure. En outre, la plupart des programmes financés par le PNUD seront exécutés par des entités nationales et leur gestion incombera de plus en plus à des institutions nationales ou à des services gouvernementaux de contrepartie en fonction de l'évaluation des capacités qui aura été faite. Une stratégie sera mise au point qui facilitera le transfert progressif de la gestion de tous les projets actuellement exécutés par le PNUD aux organismes nationaux ou gouvernementaux.

57. Le Gouvernement a par ailleurs indiqué que le climat semblait favorable à la création de partenariats plus étroits, qu'il s'agisse d'adaptation de programmes à l'échelle des secteurs ou d'autres types d'approches. Le PNUD reconnaît qu'il importe de davantage intégrer les initiatives prises en matière de développement. Il convient encore, toutefois, de trouver, compte tenu des problèmes que pose l'adoption de ces programmes ou d'approches similaires, des solutions pratiques. Le PNUD a par conséquent l'intention de s'employer à assurer l'intégration de toutes ses activités dans un vaste cadre d'appui à ce domaine précis. Des programmes conjoints ou parallèles seront également entrepris en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

B. Liens avec les programmes multinationaux

58. Les liens entre les programmes multinationaux et les projets nationaux seront encore renforcés, l'accent étant mis principalement sur la sous-région composée des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et du Mékong et thématiquement sur les questions intéressant divers pays. Des liens seront notamment créés avec certains programmes sous-régionaux susceptibles d'aller dans le même sens que les efforts nationaux dans des domaines tels que l'amélioration des capacités, le renforcement du Parlement et la promotion des questions relatives aux droits de l'homme (par exemple, le programme de gouvernance régional connu sous le nom de PARAGON), les progrès à réaliser au niveau de la gestion des ressources naturelles communes (par exemple, la Commission du Mékong), le renforcement du dialogue politique (notamment avec l'ANASE et la Commission du Mékong), les incidences de l'atténuation des effets des catastrophes (par exemple, la Commission du Mékong), le trafic des femmes et des enfants, le Cadre intégré et la mondialisation (par exemple, l'ANASE), le VIH/sida (par exemple, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique) et les sexospécificités. L'échange de données d'expérience et de pratiques ayant fait leurs preuves par le biais des réseaux créés constituera un élément essentiel de ces programmes multinationaux.

C. Stratégie et objectifs en matière de mobilisation des ressources

59. Pour évaluer l'ampleur et la nature des ressources générales qui lui sont nécessaires pour s'acquitter de ses principales fonctions, à savoir le soutien, la mise au point de politiques et la création d'institutions et la fourniture de services d'appui administratif tels que définis dans le cadre de coopération, le bureau de pays adoptera une approche plus systématique. La stratégie de mobilisation des ressources indi-

que notamment qu'il est essentiel de renforcer les connaissances et compétences politiques si l'on veut atteindre les objectifs prévus dans le cadre de coopération. Elle devra dans cette optique se fonder non seulement sur des contributions financières mais également des contributions en nature.

60. De façon plus spécifique, la stratégie de mobilisation des ressources s'appuiera sur un examen fonctionnel critique du bureau de pays du PNUD permettant une bonne mise en oeuvre du cadre de coopération et une réaffectation ultérieure rentable et efficace de l'ensemble des ressources humaines disponibles (dépendant des ressources ordinaires et autres) et fera appel à un tableau sur la stratégie en matière de ressources. Il conviendra de trouver de nouvelles façons d'élargir ce tableau afin qu'il porte non seulement sur les ressources humaines mais également sur d'autres types de ressources (notamment les réseaux de savoirs). L'examen fonctionnel permettra d'identifier les lacunes au niveau des capacités, de concevoir des profils de capacités pertinents et de mobiliser des ressources (tant financières qu'en nature) en toute connaissance de cause.

61. Dans ses efforts de mobilisation des ressources, le bureau de pays tiendra dûment compte des avantages comparatifs du PNUD, de ses réalisations en matière de coopération technique au Cambodge telles que définies dans le premier rapport d'examen du cadre de coopération (2000) et de l'intention du Programme de faire porter ses interventions pour l'élaboration de politiques et la création d'institutions susceptibles d'avoir de multiples effets en matière de développement.

62. Les objectifs en matière de mobilisation des ressources sont des estimations de l'ensemble des ressources financières, tant ordinaires qu'autres, qui devraient pouvoir être affectés aux divers domaines et autres activités connexes prévues dans le cadre de coopération. Les contributions en nature feront l'objet d'une estimation ultérieure, se fondant notamment sur l'examen fonctionnel susmentionné.

Annexe

Objectifs de mobilisation des ressources pour le Cambodge (2001-2005)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Ressources de base du PNUD		
Montant estimatif du report		4 : Comprend le report des MCARB 1, MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des SAO.
MCARB 1.1.1		13 (Alloués immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % des MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
MCARB 1.1.3	240	
AEEPP/AST	682	
Total partiel	19 161^a	
Autres ressources du PNUD		
Participation aux coûts du Gouvernement	–	
Participation aux coûts de tierces parties	7 :	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres, dont :	18 :	
FEM	1 (
Capacités 21	800	
Fonds d'affectation spéciale pour le Centre cambodgien de déminage	13 (
Fonds d'affectation spéciale pour les élections	4 (
Total partiel	26 :	
Total général	45 :	

^a Non compris les MCARB 1.1.2, qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à l'élaboration de politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CMAC = Centre cambodgien de déminage; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; SAO = services d'appui administratif et opérationnels.